

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme Yolande DUBOURG*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<u>OBJET</u> :	<i>Subvention au Comité des Fêtes de BLAIN.</i>
-----------------------	--

N° 2016 / 06 / 13

Considérant d'une part l'intérêt que présente la Fête de la Saint-Laurent dans la politique d'animation de la Commune et d'autre part, la nécessité d'accompagner l'association du Comité des fêtes de Blain qui travaille à son organisation,

Considérant les problèmes de logistique rencontrés par l'association pour héberger les chars de la Saint-Laurent,

Considérant la négociation menée entre Monsieur Germain HERVOCHON, propriétaire d'un hangar, et le Comité des Fêtes de Blain, pour héberger lesdits chars,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine en date du 21 Juin 2016,

Vu la note de synthèse adressées aux membres du Conseil municipal à l'appui de leur convocation.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer au Comité des Fêtes de Blain, sur la base d'un état de frais visé par le Maire, une subvention correspondant aux loyers (base de 200 € par mois) et aux charges acquittées par l'association à l'occasion de la location du hangar de Monsieur Germain HERVOCHON, sur la période du 1er Juin au 31 Août 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160630-CM-2016-06-13-
DE

Date de télétransmission : 04/07/2016

Date de réception préfecture : 04/07/2016

Séance du Conseil municipal du 30 Juin 2016

Délibération n° 2016 / 06 / 13